



Webinaire adhérent Filière ASL

15/12/2022

La filière du sport et du cycle



UNION SPORT & CYCLE

UNION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT, DES LOISIRS, DU CYCLE ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE



Evolution de l'actionnariat



Membres du Conseil Stratégique ASL



Synergies multi-filières, notamment sur Mobilités douces et plus largement Sport et Loisirs / + de 150 adhérents filière EEE liés au secteur sports et loisirs.

EcoLogic

Points clés de la filière

Adhésion : 278 adhérents représentant 36,9kt de cat1 et 75 kt de cat2 ; recherche active des contributeurs pour atteindre estimé de 50kt en cat1 et 100kt en cat 2. Suivi hebdomadaire des adhésions [sur notre site](#)

R&D : Lancement de l'appel à projet R&D, lancement du GT d'eco modulation sur la recyclabilité, études indicateurs réparation, expérimentation préparation à la réutilisation, caractérisation, étude comportementale de collecte

Collecte : réseau de 850 magasins et 180 déchèteries à date.

Réparation = test des outils avec des réparateurs pilotes, modalités de soutien finalisées pour les 2 Cat, plan réparation validés en CPP, développements informatiques en cours. Démarrage de la labellisation imminent, Label Bonus Repar Sport et cycle.



Traitement : Finalisation de la contractualisation avec les prestataires sélectionnés suite à l'appel d'offre. 5 sous-flux de traitement. Liste des sous-traitants sélectionnées bientôt diffusée.

Communication : approche directe des metteurs en marché & partenaires de collecte (salons professionnels, Ecosport tour, phoning, mailing, soutien des organisations professionnelles), signalétique et outils pour les points de collecte, Infotri en attente de validation par les PP . 13 supports, en web (bannières, article dans newsletter) et print (articles dans des magazines;



Le calendrier des travaux & livrables

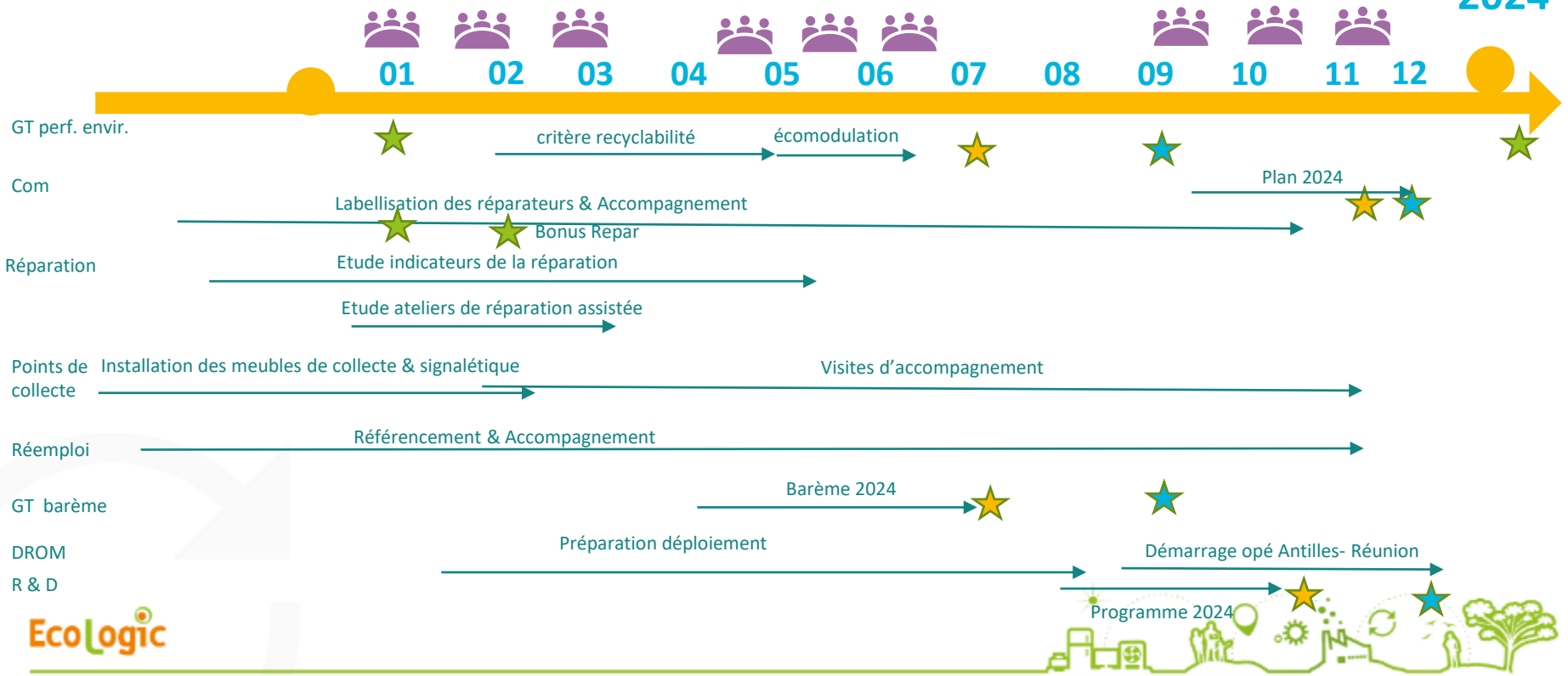
Légende

-  COSTRAT
-  Livrable DGPR
-  Livrable CPP
-  Démarrage

2022

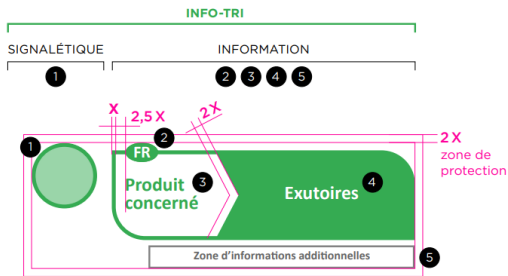
2023

2024



InfoTri

INFO-TRI = SIGNALÉTIQUE + INFORMATION





Le fonds Réparation : Label Bonus Repar



Créé par la [loi du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (**AGEC**), qui vise **l'allongement de la durée d'usage des produits**.

Dans ce cadre, les éco-organismes et les systèmes individuels participent au financement des coûts de réparation en créant un fonds doté des ressources nécessaires à l'atteinte d'objectifs de réparation fixés au cahier des charges d'agrément. Ce fonds peut être mutualisé dans une filière, voire entre filières

Montant du fonds en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cycles et équipements de déplacement personnel	5,7	11,5	17,2	22,9	28,7	34,4
Autres articles de pratique sportive et activités plein air	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total M€	6,3	12,1	17,8	23,5	29,3	35,0



Critères de labellisation des réparateurs



- **Identification** établissement (existence légale)
- **Proximité** géographique (<50 km, exception pour cas particuliers)
- Exigences **environnementales** (conformité amont/aval)
- **Ancienneté** d'activité réparateur (>12 mois)
- **Qualification** (resp. atelier avec qualification reconnue) ou **expérience** (2 ans réparateurs)
- **Information** du consommateur (exigences label, montant, modalité)
- **Garantie** de la réparation (3 mois)
- **Reporting** des indicateurs de la réparation



Calendrier du fonds Réparation



- Janvier 2023 : ouverture de la labellisation
- Janvier 2023 : ouverture du fonds pour la Catégorie 1 : Cycles et EDP
- Avril 2024 : Extension du fonds pour la Catégorie 2
- Avril 2024 : Plan de com grand public

9

Webinaire Réparateurs le 5 janvier 14h.



Modalités d'usage du fonds réparation

Catégorie 1

- Forfait de 15€ pour les réparations > 65€ puis forfait de 30€ pour les réparations > 120 €
- Spécificités fiche métier cycle :
 - Formation reconnues par France compétence
 - Sensibilisation au marquage

Catégorie 2

- Forfait de 10€ pour les réparations >40€ TTC
- Liste de produits éligibles en 2023 : sacs à dos , tentes , combinaisons en néoprène , stand up paddle, kayaks, chaussons d'escalade, couvertures pour chevaux , raquettes à neige
- Spécificités fiche métier :
 - Formation éligible pour les ressemeleurs de chaussons d'escalade
 - Pour les autres ASL : éligibilités sur base de liste de matériel nécessaire



Appel à projet R&D

- Appel à projet dans le domaine du recyclage des articles de sport et loisirs
- Objectif d'améliorer les performances environnementales de la filières.
- AP ouvert aux producteurs, distributeurs, industriels, institutions académiques, fédérations professionnelles
- Soutiens financiers et matériels + accompagnement pour faire bénéficier de l'expertise Ecologic à des porteurs de projet
- Critères des candidatures:
 - apporter une dimension collaborative afin de dynamiser les filières et de renforcer le déploiement des bénéfices,(implication entre plusieurs acteurs : Ex un producteur et un recycleur.
 - contribuer à l'amélioration des performances environnementales, sociales et économiques de la filière
 - permettre un accord de partage des résultats entre les porteurs de projet et Ecologic
- Clôture des candidatures le 15/12; renouvellement de l'appel à projet au Printemps 2022
- Annonce des résultats le 17/01/2023





Ecomodulation du barème

Conformément aux exigences de la Loi AGECE et de leur CDC d'agrément, les éco-organismes doivent*:

→ Proposer, dans un délai de 6 mois après leur agrément, **des primes et pénalités** fondées sur des critères de performance environnementale pertinents portant **au moins sur les critères suivants** :

- a) disponibilité des pièces détachées ;
- b) incorporation de matière recyclée.
- c) à compter de 2024 : recyclabilité
- d) à compter de 2025 : durabilité

→ **Présenter ces propositions** en CPP pour avis, puis au Ministère

→ **Evaluer l'impact** des critères et montants des modulations et de leur adéquation au regard des objectifs atteints au + tard 3 ans après la date de l'agrément

En janvier 2023 => modulation sur des produits ciblés puis extension en 2024

*Art R541-99 et L 541-10-3



Thème 1 - Disponibilité des pièces détachées

CR 1.1 Durée de disponibilité :

- Prime pour les produits dont les pièces détachées sont disponibles au-delà de 10 ans et si la documentation indiquant la démarche à suivre pour remplacer une pièce détachée est disponible au grand public

CR 1.2 Délai de disponibilité :

- Pénalité pour les pièces détachées indisponibles sous 7 jours ouvrés. Le délai est compté comme la durée moyenne, entre la sollicitation du revendeur envers le producteur et la réception de la pièce par le revendeur

Produits éligibles :

- Janvier 2023 :
 - familles de produits bénéficiant d'une liste de pièces détachées dans le cadre du projet de décret de la loi climat et résilience : rameurs, elliptiques, tables de tennis de table, trottinettes, tentes de loisir)
 - + paddle nautique & panier de basket
- Janvier 2024 : Les cycles, également inclus dans le décret, feront l'objet de discussions spécifiques pour déterminer quelles pièces détachées seront concernées.



Thème 2 - Intégration de matière première recyclée

Assiette de calcul

- calcul de la part de matières recyclées sur la masse totale du produit
- prise en compte indifférenciée des matériaux recyclés post-production (issus d'une autre production) et post-consommation

Seuils pour la liste des produits ci-dessous (les seuils pourront évoluer lors de l'extension du critères à d'autres produits notamment les « vêtements sportifs ») :

Seuil intégration de 40% de matière première recyclée en post prod / post conso

Produits éligibles en 2023 :

Tapis de sol, table de tennis de table. Produits **montagne** hiver (skis, Bâtons, Chaussures de ski, Casques de ski, Masque de ski, Snowboards, Fixations, Raquettes, Luges), Produits du **nautisme** (Canoë / Kayak gonflable, Canoë / Kayak rigide, Pagaies, Avirons, Rames/Pelles d'aviron, Rafts, Planches de surf en mousse, Planches de surf rigides, Planches de windsurf, Mats de windsurf, Wishbone de windsurf, Stand-up paddle gonflable, Stand-up paddle rigide, Planches de kite-surfs), **gilet** de sauvetage, **voile**, Ailes de kite-surfs, **tente** de loisir, **combi** néoprène



Amplitude de la modulation

• Principes :

- Prime ou pénalités de 10% du montant de l'éco-contribution
- Critères cumulables pour un même produit

Exemples de modulation sur des produits en 2023 :

	Barème 2023	critère 1 disponibilité pièces détachées > 10ans	critère 2 délai pièces détachées > 7j	critère 3 intégration matières recyclées > 40%	crit 1 + 2 + 3	crit 1+2	crit 1+3
Table ping pong	3,18 € / unité	2,86 € / unité	3,50 € / unité	2,86 € / unité	2,86 € / unité	3,18 € / unité	2,54 € / unité
Trottinette adulte	2,16 € / unité	1,94 € / unité	2,38 € / unité			2,16 € / unité	
gilets de sauvetage	0,13 € / unité			0,12 € / unité			
masque de ski	0,06 € / unité			0,05 € / unité			
paddle	1,70 € / unité	1,53 € / unité	1,87 € / unité	1,53 € / unité	1,53 € / unité	1,70 € / unité	1,36 € / unité



Amplitude de la modulation

Exemples de modulation sur des produits en 2023 :

SOUS CATÉGORIE	FAMILLE	SOUS FAMILLE (matériau dominant par proportion massique)	code bareme	BARÈME 2023 (/unité de vente) HORS MOUDLATION	CRITÈRE 1 DISPONIBILITE PIÈCES DETACHEES > 10 ANS	CRITÈRE 2 DELAI PIÈCES DETACHEES > 7j.	CRITÈRE 3 intégration matières recyclées > 40%	CRITÈRE 1 + 2 + 3	CRITÈRE 1+2	CRITÈRE 1+3	CRITÈRE 2+3	
Sports et Loisirs Nautiques (Hors REP DBPS, DEEE)	Planches (windsurf, surf, kyte, SUP, bodybord, shortboard, wake, ski...) Kayaks, canoës... Pneumatiques < 2,5m	Inf. 1Kg	ASLnaut1	0,21			0,189					
		>= à 1kg et inf. à 2Kg	ASLnaut2	0,42			0,378					
		>= à 2kg et inf. à 5Kg	ASLnaut3	1,06			0,954					
		>= à 5kg et inf. 10 Kg	ASLnaut4	1,48			1,332					
		>= 10Kg	ASLnaut5	1,7			1,53					
		paddle			1,7	1,53	1,87	1,53	1,53	1,7	1,36	1,70 €/unité
	Wishbones, mats, pagaies, foils	Aluminium & Inf. 2Kg	ASLnaut6	0,17			0,153					
		Aluminium & >= . 2Kg	ASLnaut7	0,28			0,252					
		Composite (dont Carbone, Epoxy)	ASLnaut8	0,58			0,522					
	Voiles (nautisme) et Gréments	windsurf	ASLnaut9	0,87			0,783					

Barème 2023 – Barème simplifié

1 ASL = 1 éco contribution



Une information de poids moyen définie par Ecologic



Pas de notion de prime d'éco-modulation



Segmentation inspirée du barème standard, décliné par sport ou loisir



Une éco-contribution majorée pour une démarche incitative



CATÉGORIE	SOUS CATÉGORIE	FAMILLE	DÉTAIL	BARÈME 2022 SIMPLIFIÉ (/unité de vente)
CAT. 1 Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés (hors périmètre REP DEEE)	Équipements	Vélo Musculaire	Sup 1000€ (prix 1ère MSM)	19,00 € / unité
			Sup 400€ et inf 1000€ (prix 1ère MSM)	8,00 € / unité
			Sup 200€ et inf 400€ (prix 1ère MSM)	5,00 € / unité
			inf 200€ (prix 1ère MSM)	4,00 € / unité
		Engins de déplacement à roulettes	Trottinette, Roller, Skateboard, autres EDP Enfant ou inf 4kg	2,00 € / unité
		Accessoires Pièces détachées dont Composants de vélo et d'engins de déplacement à roulettes	Pièces détachées	Cadre, amortisseur, pédalier, pédale, plateau, chaîne, dérailleur, manette de vitesse, selle, tige de selle, collier de selle, câbles, freins, moyeu, roue...
	Accessoires		Paniers, pompes à main, écarteur de danger, rétroviseur, extension de guide, siège bébé, antivol, pompes à pied...	

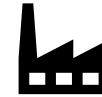
Dispositif Producteur / Acteur Economie Circulaire



Recyclage matière (recyclage
boucle fermée, ouverte,
upcycling)



Réemploi (réemploi d'équipement
& de pièces détachées, en l'état
ou après remise en état, ASL issus
de la reprise gratuite ou reprise
avec rachat ou incentive, ASL
revendu en seconde main ou
donnée)



Massification logistique (ASL
provenant de retours clients sur
points d'apports du metteur en
marché, via enveloppe T ou colis
avec port prépayé, ...)



Dispositif de collecte des ASL

Entièrement financé par les éco contributions

Réparation



TRI DES ARTICLES PAR FILIÈRE



EcoLogic



Déchèteries

157 à date



Acteurs de l'ESS



Distributeurs

800 Fin 2022



Lieux de pratique (ASL uniquement)

Réemploi par les acteurs de l'ESS (exemple : zone réemploi en déchèterie)



Centre de tri



Centres de traitement



5 sous flux pour les ASL

Cycles
Méaux Ferreux
Métaux Non Ferreux
Plastiques
Autres ASL

Recyclage ou valorisation énergétique



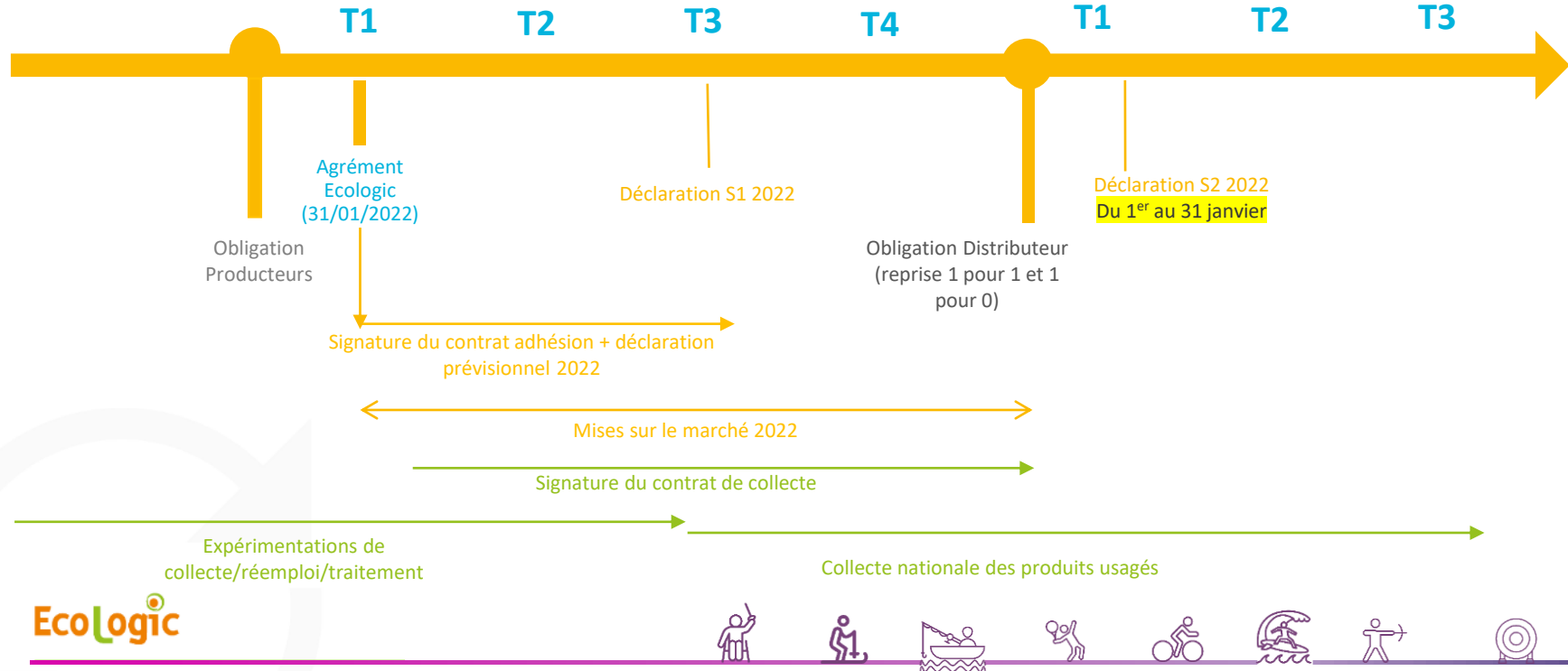
Modalités administratives



Le calendrier prévisionnel Filière ASL

2022

2023



Campagne de déclaration du S2

- Ouverture début janvier de la campagne de déclaration des mises en marché du S2 (1^{er} juillet au 31 décembre).
- Espace extranet en cours de paramétrage → déclarations à envoyer à l'adresse producteurs-nouvellesfilieres@ecologic-france.com

Déclaration Mises Sur le Marché de l'année 2021 ou estimation 2022 pour facturation de l'année d'adhésion 2022

Raison sociale						
Nom et prénom du contact						
Adresse email						
Numéro de téléphone						
Désignation article	Catégorie ASL (cat1/cat2)	Code barème	Nombre d'unités	Poids unitaire	Contribution unitaire	Montant total contribution
						0
						0
						0
						0

Fermeture de la campagne le 31 janvier



Equipe Ecologic

Vanessa MONTAGNE

Directrice Nouvelles Filières

vmontagne@ecologic-france.com

Pauline VILLARD

Responsable animation & coordination Economie Circulaire

pvillard@ecologic-france.com

Camille Fenayrou

Responsable Communication

cfenayrou@ecologic-france.com

Hugo SCHUHMANN

Responsable Producteurs / Acteurs Economie Circulaire – Nouvelles Filières

hschuhmann@ecologic-france.com



Plan Com

Mix articles rédigés par Ecologic + interview dans le cadre de publi-reportage + bannières et boutons web + articles dans des newsletters / site web + publications réseaux sociaux

Angling International : publications magazine (Encart Presse + Publi) + article sur leur site internet

Ecolosport : Publi redac web + relai RS + NL + bannière 1 semaine sur chaque article + Pop up entrée du site + NL 1 mois 4 numéros

Entre roues : Encart presse

Sport Mag : page print + article 5 pages (nov.) + DIGITAL : 1 article / mois durant 3 mois +1 carré géoloc national + 1 bannière web 3 mois nov- janv.

Sport Business Club : Publi-rédactionnel (identifié « Info partenaire »), équivalent d'un feuillet de 1500 signes, sur la home page du site pendant 7 jours, puis sur le site (rubrique à définir ensemble) pendant 30 jours.

La Pêche et Les poissons : article dans newsletter

Boardsport Source : bannière home + publi redac 1 page

Montagne leaders : 1 page publi + 1 page version digital + ½ page

Sponsoring.fr - Sport Business : 1 article mag diffusé lors des trophées Sporsora

La lettre du sport - Sport Business : 1 article + 1 page pub

La lettre du sport - Sport Business : 1 article + 1 page pub

WomenSport - Sport Business : 1 article n° Janvier dossier sur femme environnement sport

Sport Guide : communication sur fichier abonnés (1.000 dirigeants commerce & industrie qualifiés + LinkedIn de Sport Guide, le réseau social numéro 1 de toute la presse professionnelle (2.500 followers)

